

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

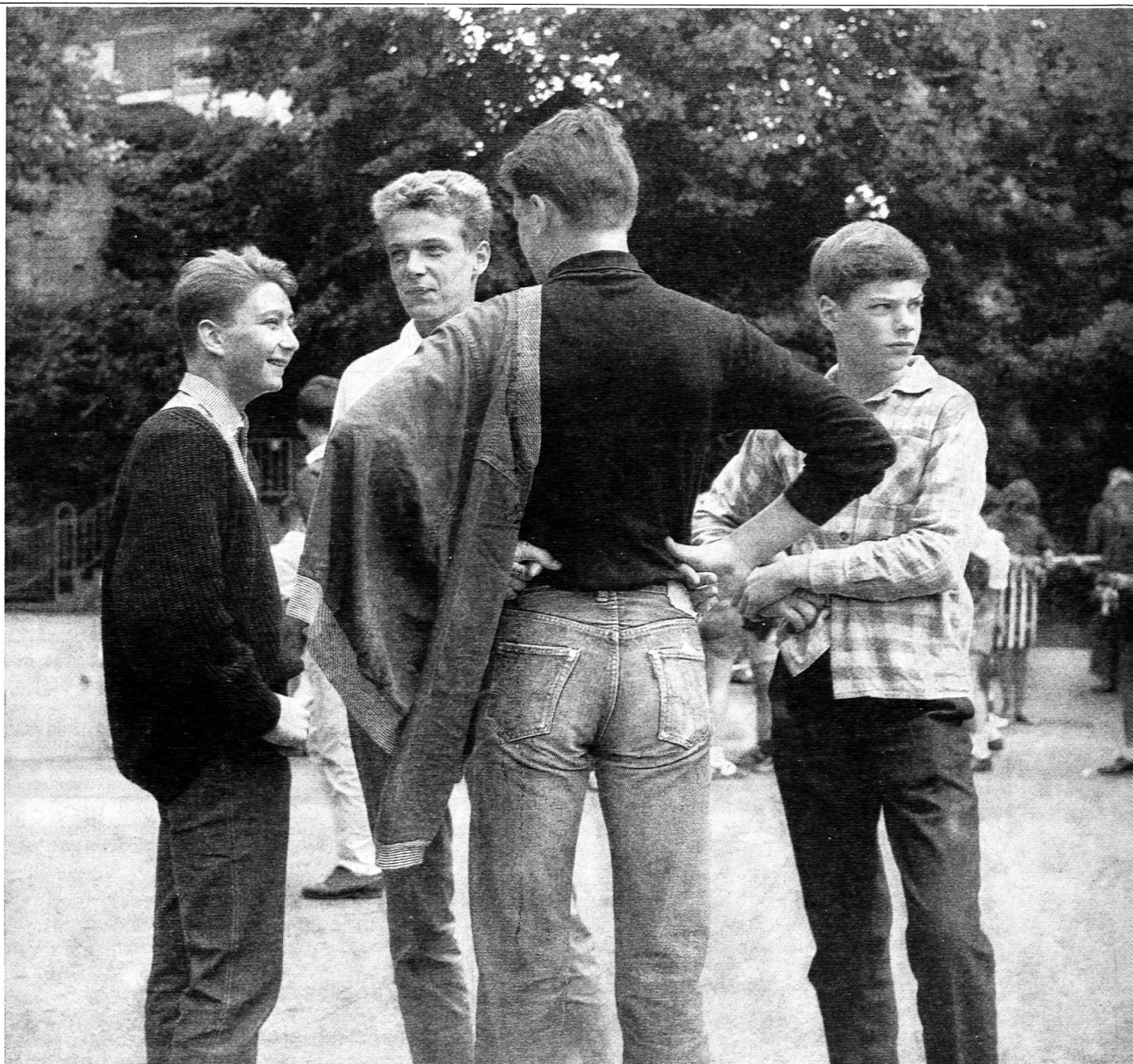


Photo Doris Vogt

Dans ce numéro, importante étude d'éducation civique:

La commune

Le «cœur» du stylo WAT

est constitué par la charge capillaire.

C'est un cœur robuste, infatigable et vraiment révolutionnaire!

Sans aucun dispositif mécanique, conçu à l'exemple de la nature, il se remplit en un instant d'encre avantageuse en flacon.

Pièce centrale du nouveau stylo, la charge capillaire écarte tout risque de taches d'encre, terreur des écoliers.

Le WAT se compose de 4 éléments faciles à remplacer en cas d'accident et que l'on trouve à bon compte chez les papetiers.

Plus question de délais ni de gros frais de réparation, de sorte que le WAT est vraiment économique.

A tous égards, c'est le stylo scolaire idéal!

Le WAT peut être muni de quatre plumes différentes: extra-fine, fine, moyenne et oblique-moyenne.



WAT Waterman
à fr.15.- seulement!

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich



Wat Waterman



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

L'événement de l'année



Une course d'école par le MOB

ou encore aux **ROCHERS DE NAYE**
Jardin alpin, vue splendide, arrangements spéciaux pour écoles.

Demandez la brochure des courses d'école remise gratuitement par la direction du MOB à Montreux, tél. 61 55 22.

Pour vos tricots, toujours les **LAINES DURUZ**

Croix-d'Or 3
GENÈVE

Maison de ski aux Bois J.B.

150 lits dans 16 chambres, chauffage central, douches, autobus aux téléskis du Chasseral.
Location possible à partir de 50 participants.
Cure cath., 3510 Konolfingen, tél. (031) 68 45 74.

Est-il plaisir d'un intérêt plus captivant que la **PHOTO** d'amateur?

Des conseils qui font autorité et des appareils de qualité chez votre **SPÉCIALISTE**

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

**PHOTO
PROJECTION
CINÉ**

ÉDITORIAL

Les berceaux à l'école

Au seuil des vacances, les directeurs de gymnases lausannois ont provoqué quelques remous dans l'opinion en proposant de prolonger d'un an la durée des études gymnasiales. Notre intention n'est nullement d'intervenir dans ce débat. Si nous le rappelons, c'est à la suite de certaines réactions qu'il a soulevées, en particulier deux lettres de lecteurs publiées dans la « Gazette de Lausanne », significatives d'un état d'esprit que nous ne nous lasserons jamais de dénoncer.

« N'y aurait-il pas lieu d'étendre la période scolaire d'une année, non pas à la fin, mais au début, écrit M. Ph. G. Je pense, en effet, qu'il serait de beaucoup préférable de supprimer l'école enfantine... pour augmenter d'une année l'enseignement primaire, en y introduisant, à la fin de celui-ci, une partie déjà de l'enseignement secondaire... Donnons à l'école enfantine une mission d'instruction plutôt que de distraction... N'est-il pas étonnant, en effet, qu'à l'âge de sept ans un enfant de chez nous ne soit pas censé savoir lire, écrire, compter, alors qu'il devrait, en plus, avoir déjà des connaissances élémentaires de géographie et d'histoire... »

L'autre correspondante, Mme A. V.-R., propose pour sa part « l'entrée au collège secondaire à 9 ans, et le début du latin à 11 ans, à un âge où la mémorisation des déclinaisons et conjugaisons se fait bien plus facilement que plus tard. »

Ces propositions sont tellement aberrantes, considérées à la lumière de toutes les expériences faites chez nous et ailleurs dans le monde, que nous n'entreprendrons pas de les réfuter dans ce journal. Les lecteurs de l'« Educateur » savent trop bien, en effet, les résultats désastreux qu'aurait, pour l'immense majorité des enfants qui leur sont confiés, un avancement d'une année de la scolarité primaire et la suppression de l'école enfantine. (Nous serions curieux de lire ici-même la réaction de nos collègues enfantines, dont la tâche paraît singulièrement méconnue).

Que les enfants de M. Ph. G., « placés depuis l'âge de quatre ans dans des écoles privées, qui comportaient déjà une partie du programme primaire » aient pu « obtenir d'excellents résultats », ne change rien à l'affaire. Nous avons tous connu de ces jeunes phénomènes, élevés dans le climat raffiné d'une famille très aisée. Tant mieux pour eux, et pour la prospérité des écoles privées. Encore faudrait-il les suivre jusqu'au bout de leur scolarité, et au-delà, pour s'apercevoir que ces plantes de serre ne sont pas plus fécondes que les autres.

Ce qui nous oblige à réagir, c'est que M. G. semble oublier que ses propositions s'adressent à l'école publique, ouverte à tous, aux bien-nés comme aux enfants des homes, aux choyés que maman vient cueillir en voiture à quatre heures comme aux « Schlüsselkinder » qui rôdent par la ville jusqu'à la sortie de l'usine.

Avancer la scolarité pour faire gagner un an à 300 bacheliers vaudois, M. Ph. G., ce serait bousculer 3000 au moins petits écoliers pas mûrs, ou trop mal suivis, qui ne sauraient pas lire après la première classe et perdraient, eux, une année. Y avez-vous songé ?

Ce n'est pourtant pas par hasard que toutes les commissions romandes ou cantonales qui se sont penchées sur le problème de l'apprentissage de la lecture se soient mises d'accord sur un âge moyen de 6 ans 8 mois, âge au-dessous duquel les échecs prendraient des proportions intolérables. On déplore déjà qu'aujourd'hui, alors que l'âge d'admission moyen est de 6 ans 10 mois, 8 à 10 % des enfants ne puissent passer en seconde année faute de savoir lire convenablement.

Quant à avancer à 9 ans l'âge de passage au collège secondaire, comme le voudrait Mme A. V.-R., qu'on nous permette de sourire. Le canton de Vaud, qui bat tous les records de précocité en ce domaine, puisqu'il est le seul au monde à n'avoir que trois années d'école primaire communes à tous, tiendrait-il vraiment à se singulariser davantage ?

Avec tout le respect que nous vous devons, Madame et Monsieur, nous ne pouvons nous empêcher de penser que vos suggestions n'ont pas été très longuement mûries.

Chacun est libre d'exprimer ses opinions, bien sûr, mais que dirait-on si l'épicier du coin donnait au corps médical des conseils sur le traitement des varices, ou si l'agent de service se mettait à redessiner la Tour Bel-Air ?

Car voici où j'en voulais venir. Si n'importe qui s'estime habilité à restaurer l'école, alors que nul profane ne se hasarderait publiquement à réformer la médecine ou l'architecture, c'est que l'école se traîne encore en plein empirisme. On fait l'école comme on fait le ménage, à coup de recettes et de tours de main hérités des aînés.

A quand des centres d'études et de recherches pédagogiques, sérieux, investigateurs, objectifs, qui donnent enfin rigueur de science à notre école tâtonnante ?

J.-P. Rochat.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Communication du bulletinier

Pour la chronique vaudoise des 9, 16 et 23 septembre, nos correspondants voudront bien adresser leurs textes au Secrétariat SPV, Allinges 2, Lausanne.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne jusqu'au 14 septembre 1966, dernier délai.

Cercle scolaire supérieur rural de Morges (classe de Morges)

Concerne le poste mis au concours dans la FAO du mardi 23 août 1966. Les candidats doivent adresser leur candidature au Département et voudront bien en informer M. Louis Giriens, président commission scolaire à Etoy.

Andiast - Oberland grison près Flims (1200 m.)

Région magnifique et variée, à l'abri des avalanches, d'un grand intérêt historique, pour colonies de vacances, semaines de ski ou de montagne, etc.

Home de vacances moderne pour 100 personnes, avec 10 chambres, belles salles à manger et de séjour.

Chauffage central et eau chaude.

Equipement pour la cuisine de premier ordre, installations sanitaires modernes.

Pour tous renseignements, s'adresser à Ferienhausgenossenschaft Arbor felix montana, Bahnhofstr. 2, 9320 Arbon. Tél. : (071) 46 31 03 ou (071) 46 28 17.

Classes de neige

Le club Montagne et Ski P.T.T. vous offre, à prix modéré, son chalet de Château-d'Œx (alt. 1320 m.) pourvu de tout le confort. Possibilité de loger 50 à 60 personnes.

Renseignements auprès du président Maurice Delisle, Avant-Poste 1, Lausanne (tél. : (021) 22 33 84).

Chesalles-sur-Oron - Bussigny et Oron-le-Châtel

Institutrice primaire à Chesalles. Entrée en fonctions : 24 octobre 1966. Obligation de louer un appartement communal (moderne).

Le Chenit (Le Sentier)

Instituteur primaire - Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : 31 octobre 1966. Les candidats et candidates voudront bien annoncer leur postulation au Secrétariat de la commission scolaire p.a. Greffe municipal, Le Sentier.

Prilly

Instituteur primaire. Entrée en fonctions : dès que possible. Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles de leur postulation.

Tolochenaz

Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1^{er} novembre 1966. Obligation d'occuper l'appartement mis à disposition par la commune.

Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois Yverdon

Inscriptions à l'Ecole des métiers pour le printemps 1967

L'Ecole des métiers forme les jeunes gens, à partir de 15 ans révolus, pendant 4 ans, dans les professions de mécanicien et mécanicien-électricien, avec d'excellentes bases en électronique.

Après 3 ans, les élèves spécialement doués peuvent entrer au technicum.

L'inscription pour la nouvelle année scolaire, débutant le 10 avril 1967, doit se faire sur formule ad hoc délivrée par la direction.

Délai d'inscription : 31.10.1966

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Tél. : (024) 2 71 21.

La direction

Permanence des nombres en couleurs

Vendredi 16 septembre, collège de Floréal, Lausanne, de 16 h. 30 à 18 h. 30.

Le groupe.

AVMG - Tournoi de football en salle

Ce tournoi est ouvert à tous les membres du corps enseignant primaire ou secondaire. Organisateur : Charles Hertig, membre de notre équipe nationale et maître de gymnastique à Lausanne.

Lieu et date : collège de l'Elysée, Lausanne, le mercredi après-midi 21 septembre.

Quelques règles :

- 4 joueurs dont un gardien (trois remplaçants au maximum) les changements peuvent s'effectuer à chaque arrêt de jeu.
- Durée des matches : 2 fois 7 minutes.
- Tirs au but seulement dans une zone de 6 mètres devant la cage. Tout tir au but en dehors de la zone est sanctionné : trois fautes = un pénalty.
- Corners, mais pas d'arrêt de jeu pour les sorties en touche sur les longs côtés de la salle. (Utilisation des renvois du mur).

Inscription des équipes jusqu'au 16 septembre dernier délai, auprès de Charles Hertig, Sauges 28, Lausanne, téléphone 24 22 09.

Pour l'AVMG, le chef technique : D. Jan.

Vers une collaboration autorités-enseignants ?

Le Comité central SPR a parlé récemment d'un projet de création d'un « Centre d'information et d'études pour les constructions scolaires ». Je me réjouis qu'un organisme tel que celui-ci puisse être mis sur pied. Car, trop souvent encore (contrairement à ce qu'affirme l'extrait du rapport paru dans l'« Educateur », No 25), les membres du corps enseignant primaire ne sont pas consultés lors de la création de constructions scolaires. Et c'est ainsi que l'on arrive à des non-sens qui entravent l'enseignement : combien de collèges romands connaissons-nous où les fonds de classe sont si délicats que l'instituteur hésite à faire de la peinture ou d'autres activités manuelles, où le mobilier n'est pas réglable car les autorités devaient ménager la susceptibilité du menuisier du coin, où la surface d'affichage est quasi inexistante, les locaux annexes oubliés. J'exagère, direz-vous ? Non, vous le savez bien. Il y avait même un collège neuf dont les instituteurs et institutrices ne possédaient pas la clé d'entrée et attendaient chaque matin la bonne volonté du concierge qui leur ouvrait la porte « un quart d'heure avant le début des leçons » (sic) ! Je pourrais allonger la liste, mais tel n'est pas mon propos. Je pensais, au contraire, entretenir mes collègues d'une expérience encourageante menée ces derniers mois dans le village.

Nul n'ignore que la réforme neuchâteloise a surpris les autorités responsables de la chose publique en général et de l'école en particulier, dans un immobilisme que rien ne troublait depuis des lustres. Avouons que certains enseignants n'y avaient pas échappé ! Et, tout à coup, après bien des discussions, le peuple vote (savait-il ce qu'il faisait au juste à l'époque ?) approuve des modifications considérables dans l'enseignement secondaire dont l'enseignement primaire subira immédiatement le « ressac ». Autorités et corps enseignant allaient devoir trouver des solutions rapides à des problèmes dont ils ne soupçonnaient pas l'importance. Les résoudre, oui, encore fallait-il les connaître.

Les autorités communales de F., un instant surprises, se mirent rapidement au travail. Elles le firent en s'approchant des instituteurs mieux informés (ils avaient fait partie de diverses commissions officielles). Ensemble, ils firent l'inventaire des besoins et conclurent à l'entente intercommunale, solution qu'ils défendirent avec acharnement.

Les contacts pris, l'estime réciproque venue, la collaboration des enseignants fut requise pour l'étude d'un pavillon scolaire. C'est ainsi qu'exécutif, commission scolaire et corps enseignant établirent ensemble le cahier des charges pour les architectes, examinèrent les projets soumis, les modifièrent d'entente avec leurs auteurs.

Un compte rendu des discussions serait croustillant car les représentants du corps enseignant y furent bavards, faisant des propositions de modifications et apportant des suggestions nouvelles.

L'architecte envisageait les problèmes sous l'angle de la technique, les enseignants, sous l'angle de la pratique et les autorités, promues plus d'une fois arbitres, sous l'angle de la finance !

L'analyse des plans et du descriptif, ai-je dit, donna lieu à des modifications ou suggestions, citons quelques exemples :

- la longueur des classes fut portée de 9 m à plus de 11 m ;
- les armoires furent triplées ;
- la surface d'affichage considérablement agrandie ;
- chaque classe est équipée de stores d'obscurcissement ;
- les installations prévues comprennent la pose éventuel de récepteurs de télévision.

Ajoutons un exemple de propositions apparemment incongrues et pourtant...

- ménager une surface assez grande en damier faite en carreaux de 10 cm de côté. Pourquoi ? pour l'enseignement des surfaces, bien sûr !

Ces quelques exemples, parmi d'autres, montrent une fois de plus que les échanges entre autorités et enseignants sont salutaires. Un « Centre d'information et d'études pour les constructions scolaires » mérite toute notre attention et les expériences faites doivent profiter à tous. Néanmoins, je crois à la vertu du contact personnel et direct et je craindrais que les responsables d'une construction scolaire, ayant en main les rapports du centre, ne se passât des enseignants. Les rapports aussi exhaustifs qu'ils pourraient être n'offrent pas des solutions individuelles qui restent à trouver dans le cadre de commissions communale ou intercommunale où les enseignants ont place.

M. Evard.

La lecture fouillée du mois...

Un texte qui vous permettra, après les vacances, de garder tout de même le contact avec la vie saine et la nature...

Cherchemidi remontait « sa » rivière avec délices.

Elle s'étalait largement, s'attardait. Il y avait si peu d'eau que les cailloux les plus gros dépassaient. Le courant était assez fort pour se rassembler sur chacun, s'y partager comme une chevelure d'eau, d'une raie sur le milieu des fronts de pierre avec, de part et d'autre, deux tresses défaites. Les écueils, la voûte des feuillages superposés, le courant, les criquets, quelques oiseaux engourdis, le sifflement des rameaux flexibles qui reprenaient vite leur position, les pas du promeneur sur les graviers, ou le bois mort, tout concourait à un bruissement singulier qui enchantait Cherchemidi.

Plus loin, sur trente mètres, il n'y avait plus de végétation, ce n'était que rochers, que cailloux. La rivière faisait peine à voir, offerte au soleil, sans défense, silencieuse, médusée. Un désert à traverser vite, le cœur serré, pour rentrer sous le couvert sombre, humide, vivant et frissonnant des nouvelles frondaisons.

Il ne put s'empêcher de s'arrêter un moment pour observer le manège d'une paire de soffies, deux petits poissons dont le dos gris-brun se pailletait d'or dans un rayon de soleil. Les deux soffies jouaient à se poursuivre, de long en large, de la surface jusqu'au fond d'où elles remontaient sur un coup de queue qui soulevait un petit nuage de vase. Cherchemidi ne put se retenir de se moquer d'elles : cette vivacité, ces virages brefs ne sont pas dans la nature de la soffie ; ces deux écervelées jouaient à la truite, la reine incontestée de la rivière. Elles disparurent d'ailleurs, comme pour lui donner raison, apeurées par un gros père de cabot qui trainait son ventre blanc et mou dans la vase, sans désir, sans appétit, n'ouvrait sa grande bouche aux fortes lèvres blanches que pour bâiller...

« Sa » rivière... pour se permettre le possessif, il fallait la connaître à fond, et depuis longtemps.

*D'après Jean-Pierre Chabrol
(Les rebelles, Plon éd.)*

Explique, à l'aide du dictionnaire :

Le courant **se rassemble** sur chaque pierre, un écueil, les feuillages **superposés**, tout **concourait** à un bruissement, une rivière **médusée**, les frondaisons, la truite est la reine **incontestée** de la rivière.

Exercices d'association : superposé : les feuillages s. . .
(3 noms)

La rivière était médusée, les spectateurs furent médusés . . . (comp. cause . . .) le maître resta médusé . . . (idem) . . . , le public . . .

La truite est la reine incontestée de la rivière — Valéry Brummel est . . . — . . . est le roi, . . . de la jun-

gle — pendant des années, . . . fut le roi . . . du sprint (invente une phrase de ton cru).

Le bruissement : trouve le plus de noms possible qui traduisent un bruit : un craquement, . . .

Questionnaire :

1. Qui est Cherchemidi ? un pêcheur, un simple promeneur, un garde-pêche, un enfant de l'endroit, un homme pressé.

2. Dessine les cailloux de la rivière tels que les **voit** Cherchemidi.

3. Relis attentivement les § 2 et 3. Qu'est-ce que Cherchemidi vient chercher là, au bord de « sa » rivière.

4. Par contre, que n'apprécie-t-il pas ? Essaie de préciser un trait de caractère de Cherchemidi.

5. Quels personnages animent le § 4 ?

6. Pourquoi Cherchemidi se moque-t-il des soffies ? Quels mots du texte le prouvent ?

7. Ces deux petits poissons me font penser à une fable de La Fontaine, mettant en scène un animal qui adoptait un même comportement. Trouveras-tu laquelle ?

8. Heureusement pour les soffies, leur jeu ne se termine pas par un drame, comme dans la fable. Pourquoi ?

9. Cherchemidi a-t-il le droit de dire « ma » rivière ? Justifie ta réponse.

Phraséologie : Analyse la dernière phrase du § 2. Imites-en la forme en décrivant : la rue que tu parcoures pour venir à l'école ! un sentier de montagne que tu connais bien ! la promenade publique où tu vas jouer !

Imitation : Imagine cette scène (§ 4) se passant au lac, avec des sardines — Survient un brochet ! Termine l'histoire.

Encore une ou deux idées en vrac !

Composition : Mets en scène trois personnages à ton choix, dans une situation semblable à celle des deux petits poissons et du gros père de cabot. Décris.

Pour des 3^e années : Exercice de reproduction du § 4.

Grammaire : pour des 3^e : écrire les § 2 et 3 au présent. Lire le § 4 à la 1^{re} personne sing.

Pour les 4^e : Etude de l'emploi du passé simple et de l'imparfait, dans le § 4.

Dessin : La rivière, ses cailloux, ses habitants (Néocolor et grattage).

On peut obtenir, pour chaque élève, une feuille contenant le texte et les exercices, au prix de 10 c. (dix) l'exemplaire chez Chs Cornuz, instituteur, 1075-Le Châlet-à-Gobet-sur-Lausanne. Si l'on s'inscrit pour recevoir régulièrement la « Lecture fouillée du mois » à un nombre déterminé d'exemplaires, son prix est alors de 7 c. (sept).

LA COMMUNE

Programme d'éducation civique pour la 6^{me} année primaire

Note de l'auteur : J'ai naturellement axé cette étude complexe sur la commune que j'habite : Lausanne. Que le lecteur en tire le parallèle avec celle qui l'intéresse.

Le schéma, les problèmes demeurent pareils dans tout notre canton. Il s'agit de Vaud seulement. Cette étude est celle que j'ai expérimentée l'année dernière avec ma classe, une 6^e mixte.

G. Bory.

Qu'est-ce qu'une « commune » ?

Une commune comprend : un territoire délimité, une population fixe, des autorités responsables. Elle est la **plus petite** division organisée d'un Etat.

Le canton de Vaud est un Etat ; il compte actuellement **386 communes**.

La commune de Lausanne en est la **plus peuplée** : 135 000 hab. en 1964.

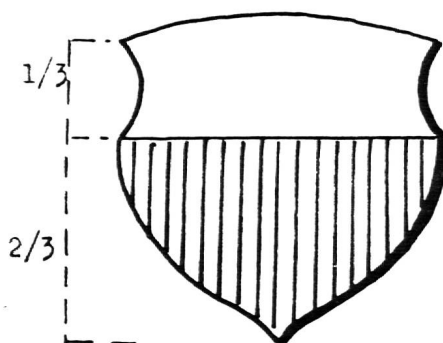
La commune de Champmartin (Vully) en est la **moins peuplée** : environ 20 habitants.

La Suisse est un Etat qui compte actuellement **3092 communes**.

Toutes les communes **SONT ÉGALES EN DROITS**.

La commune est la base de la vie sociale en Suisse. Pour être citoyen ou citoyenne suisse, il faut premièrement être bourgeois d'une commune. C'est le **droit de bourgeoisie**. Une commune est absolument libre de l'accorder ou de le refuser. On ne l'obtient que difficilement.

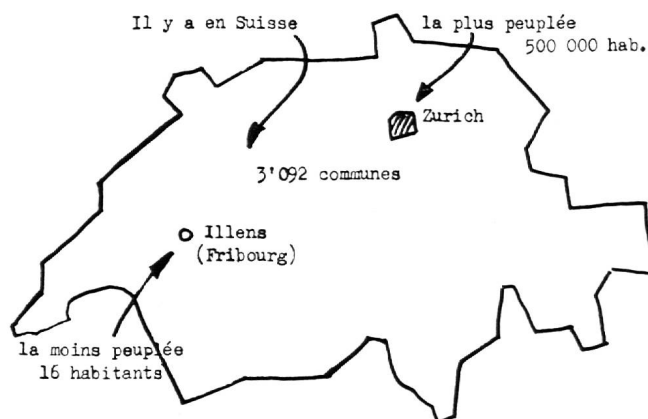
Chaque commune possède **SES PROPRES ARMOIRIES OU ARMES**.



Les armes de Lausanne sont soutenues par deux lions et surmontées d'une couronne ; ce qui rappelle que Lausanne était autrefois une **ville impériale**.

Armes de Lausanne : de gueule au chef d'argent.

La commune en Suisse et dans le canton de Vaud

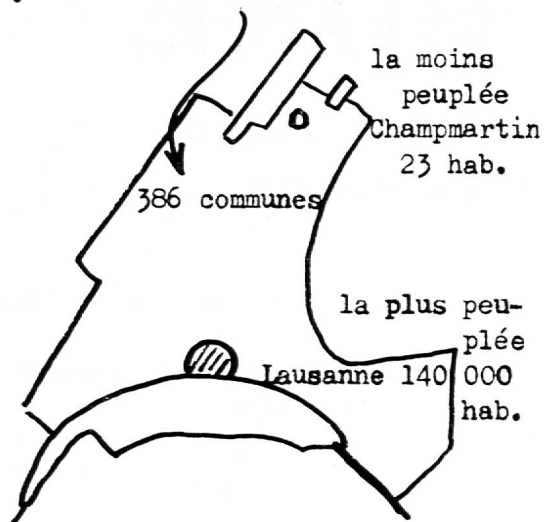


La commune est la **plus petite division organisée et administrée du pays**. La plupart se sont formées il y a des centaines d'années, au Moyen Age. **Bagnes**, dans le Valais, est la plus étendue, 282 km² = la superficie du canton de Genève. **Rivaz**, canton de Vaud, est la moins étendue : 0,3 km² ou 30 ha.

Leur nombre peut varier, car il arrive que plusieurs communes s'unissent pour n'en former qu'une (ex. : Les Planches avec le Châtelard ont formé Montreux).

Toutes les armoiries des communes suisses ont flotté à la grande pyramide de l'Expo.

Il y a dans le canton de Vaud



La commune de Lausanne a une superficie de 39 km² ou 3900 ha. env., dont 1/3 est couvert par la ville elle-même.

Température moyenne : + 10°, donc climat doux et sain.

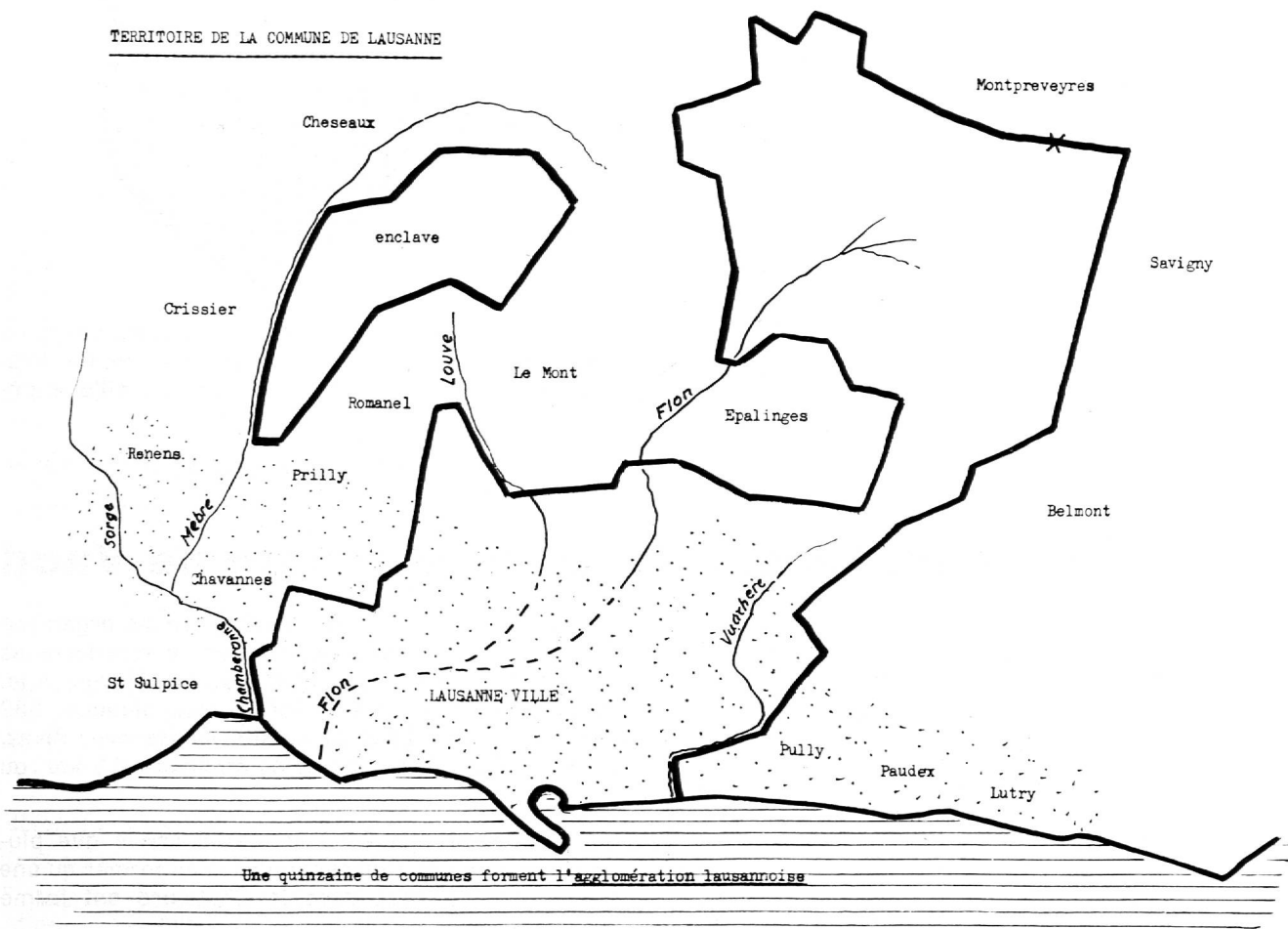
Altitudes : Ouchy 380 m. ; St-François 530 m. ; Vennes 715 m.

Population : env. 140 000 hab. Il y a 100 ans, seulement 20 000 hab.

Lausanne forme avec les communes voisines une seule ville : c'est **UNE AGGLOMÉRATION** de 200 000 hab. en 1966.

Territoire de la commune de Lausanne

TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAUSANNE



Commune de Lausanne :

Superficie : 38,85 km² dont 1/3 pour la ville elle-même.

Altitude : la plus haute : Vennes, 715 m. ; la plus basse : Ouchy, 380 m.

Population : en 1700 : 7500 hab. ; 1800 : 10 000 hab. ; 1900 : 46 000 hab. ; 1930 : 80 000 hab. ; 1966 : 136 000 hab.

Agglomération : 200 000 hab. env.

Lausanne est la seule grande ville suisse qui ait **grandi** sans englober d'autres communes.

Les principaux hameaux communaux

A l'est : Montblesson (école), Vers-chez-les-Blancs (école).

Au nord : Chalet-à-Gobet (école), Chalet-des-Enfants, Les Saugealles.

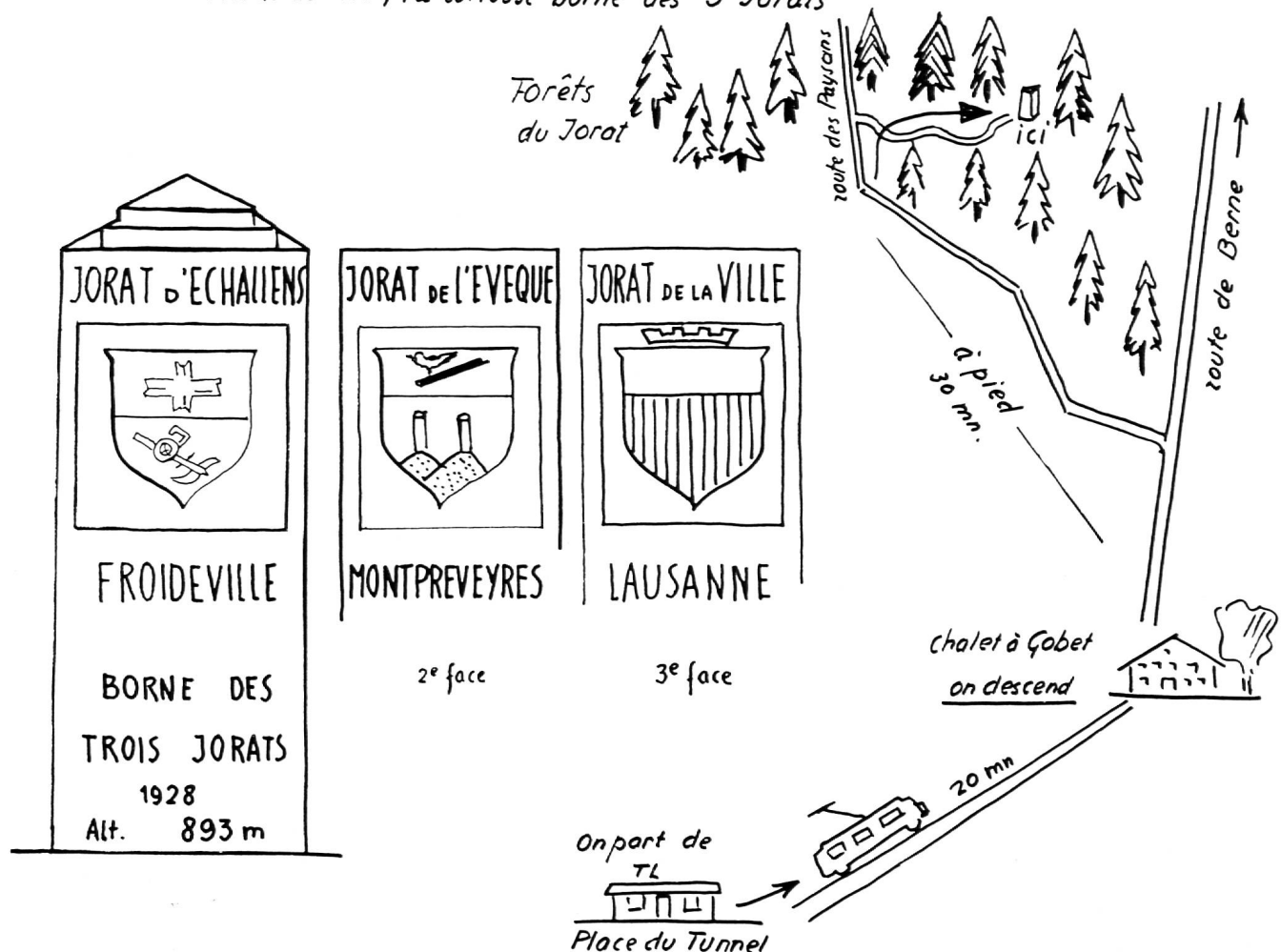
A l'ouest : Montheron (école et temple), La Bérallaz, Vernand, Camarès, Taulard, Bois-Genoud, La Grangette.

Lausanne grandit et s'étend très vite, d'où certains hameaux devenus des quartiers de la pleine ville. Ainsi : Chailly, La Sallaz, Vennes, Sauvabelin, Bois-Gentil, la Blécherette, Malley, Cour, Vidy.

Actuellement, Lausanne ne forme plus qu'une seule ville avec plusieurs communes voisines, c'est l'**agglomération lausannoise**.

La curieuse borne des 3 Jorats

Dans les vastes forêts du Jorat, la curieuse borne des 3 Jorats

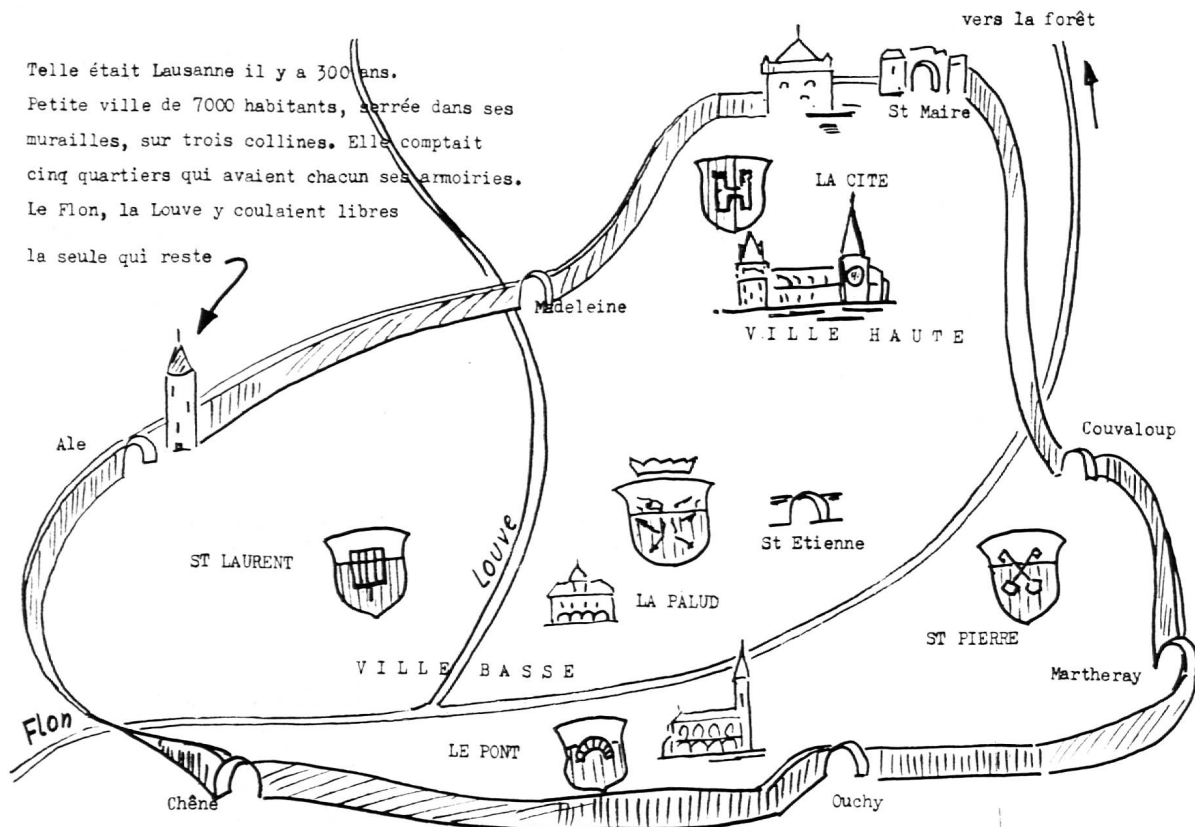


Lausanne dans l'histoire

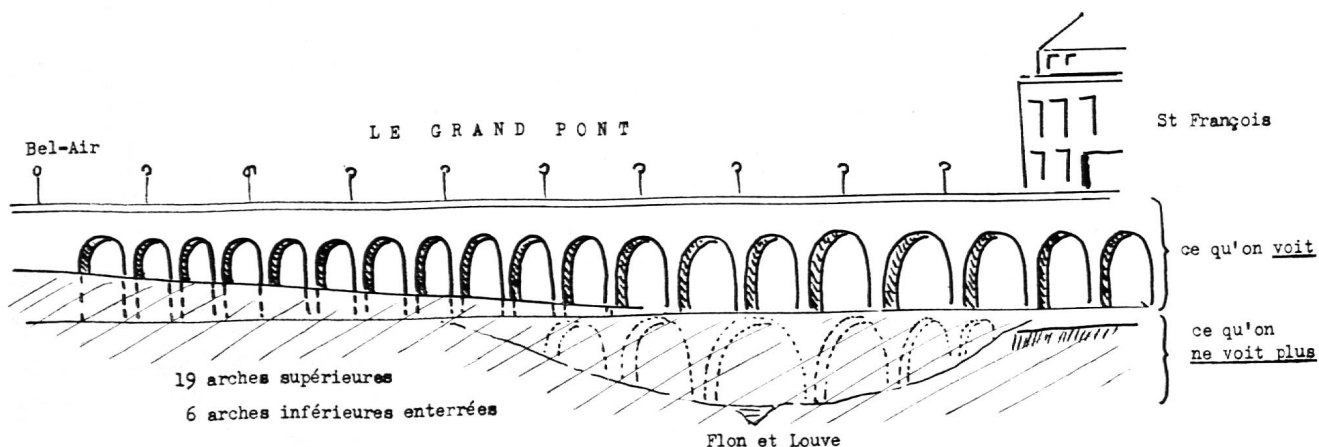
La première ville était à Vidy. Elle s'appelait **Lousonna**. C'était un port et un centre de commerce romains.

Elle fut détruite par les Barbares vers l'an 350.

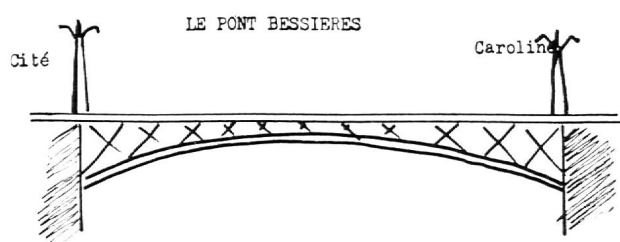
Dès l'an 500, une nouvelle ville se bâtit sur les collines faciles à défendre, entre le Flon et la Louve.



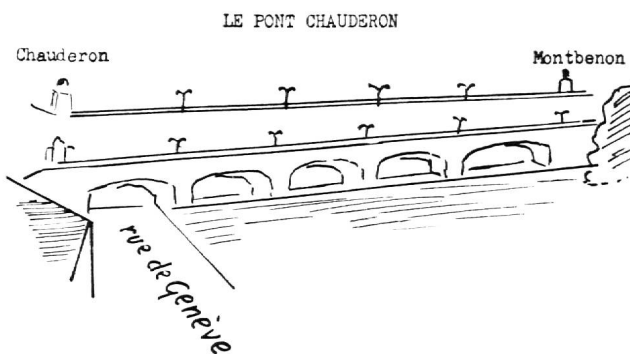
Civisme-histoire: Les ponts de Lausanne



Le Grand-Pont a été construit par **Pichard, de 1839 à 1844**. Pichard est mort en 1841, sans voir son œuvre achevée. Une rue porte son nom. En 1873, pour créer la place Centrale, on a enterré les six arches inférieures. A l'origine, la hauteur du pont, au centre, était de 25 m. Il enjambe la vallée du Flon et relie St-François à St-Laurent et Bel-Air. Il est en pierre de taille et fut rélargi deux fois, en « porte-à-faux » (en dehors des voûtes).



Il a été construit de 1905 à 1910 grâce à un don de la famille **Bessières**. Il comprend une seule arche en fer, sur la vallée du Flon.



Construit sur la vallée du Flon de 1904 à 1905 en pierre et en béton.

Organisation d'une commune vaudoise

Les hommes et les femmes âgés de **20 ans révolus** et habitant la commune **depuis trois mois** au moins forment l'Assemblée de commune. Ce sont des citoyens et des citoyennes qu'on nomme **électeurs**, car ils jouissent de leurs **droits civiques**. Ils possèdent une carte officielle, une **carte civique**. Cette carte est renouvelée **tous les quatre ans**. Tous ceux qui la possèdent sont inscrits dans un registre communal, c'est le **registre civique**.

Certains habitants de la commune **ne possèdent pas de carte civique** :

1. Tous les mineurs (moins de 20 ans).
2. Ceux qui n'habitent pas la commune depuis trois mois au moins.
3. Les étrangers.
4. Les condamnés, privés de leurs droits civiques.

Les citoyens et les citoyennes qui dirigent une commune, forment les autorités communales

I

Celle qui contrôle, qui prépare, qui discute, qui **légifère**.

C'est un **conseil législatif**.

On l'appelle

le Conseil communal ou **le Conseil général**.

Il forme une assemblée assez nombreuse, **30 à 100 membres**.

Discuter les lois, les règlements, c'est **légiférer** (légiférer vient du mot latin « legis » = la loi).

Un Conseil communal

II

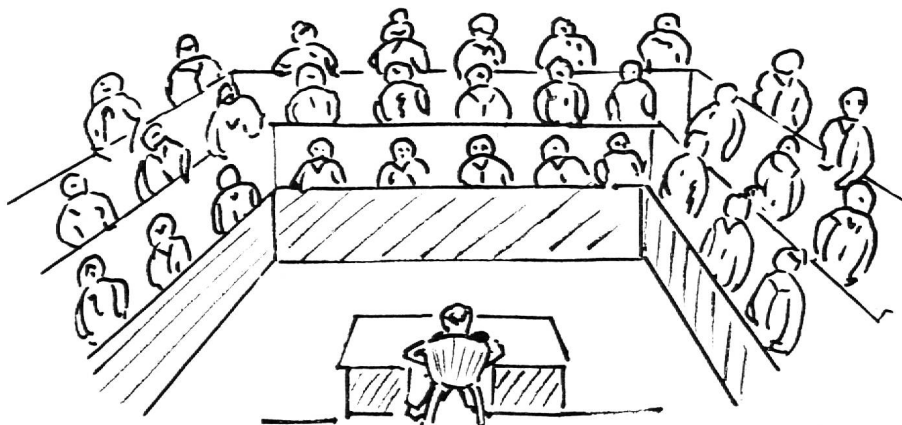
Celle qui dirige, qui administre, qui **fait exécuter** les décisions prises.

C'est un **conseil exécutif**.

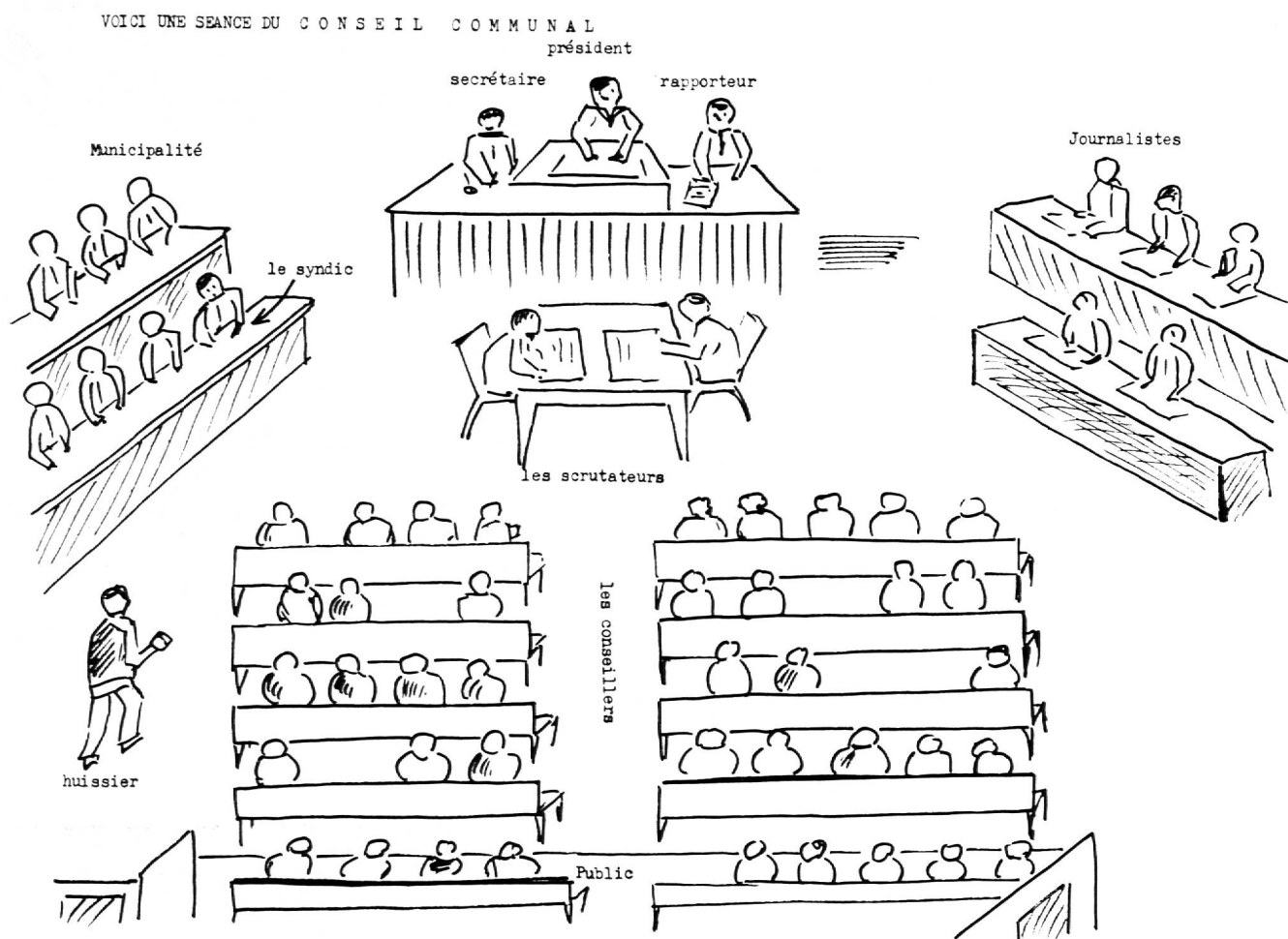
On l'appelle **la Municipalité**.

C'est une petite équipe de **3 à 9 membres** (le plus souvent 5 ou 7).

Une Municipalité



Le Conseil communal



De quelles affaires doit s'occuper le Conseil ?

Elles sont nombreuses et variées :

**Police Constructions Ecoles Travaux-Domains
Œuvres sociales Eglises-cultes Services publics
Finances Arts et Sports**

Pour faciliter le travail du Conseil, on nomme pour un an ou pour quatre ans des groupes de conseillers qui s'occupent particulièrement d'une question. Ce sont **les commissions** (commission des finances, commission de gestion, commission d'assistance, etc.). Affaires communales importantes :

LE BUDGET

Ce sont les recettes et les dépenses **probables** pour l'année qui vient. Il doit être accepté par le Conseil **avant la fin de l'année en cours**. Un bon budget doit avoir les dépenses égales aux recettes. On dit qu'il est **équilibré**.

LES IMPÔTS et les TAXES

Les impôts sont la plus importante recette de la commune. Ils sont fixés chaque année par un % du salaire et de la fortune : c'est **le taux d'imposition**. Plus on gagne, plus on possède et plus on paie. Les taxes, les locations, les amendes sont aussi de bonnes recettes pour la commune. Chaque billet de divertissement est majoré d'une taxe (cinéma, théâtre, etc.).

VENTES, ACHATS, EMPRUNTS

C'est le Conseil qui décide la vente ou l'achat d'un bien communal (terrain, maison). Si la commune a besoin d'une somme importante, elle devra faire **un emprunt** dans une banque. Il le décide aussi.

C'est encore lui qui rédige, ou corrige, tous **les règlements communaux** (par exemple ouverture et fermeture des magasins).

Un peu du vocabulaire en usage dans un Conseil communal

(dialogue à jouer)

Quelques élèves discutent avec M. Cavin, secrétaire du Conseil communal, et un huissier.

M. Cavin : Nous sommes dans la salle où le Conseil se réunit. On dit « **une séance du Conseil** ». Elle ont lieu plusieurs fois par an. Les bancs de l'estrade, au fond, sont réservés au public ; ces séances sont donc « **publiques** ».

Jean : Vous êtes le secrétaire du Conseil ; faites-vous partie du Bureau ?

M. Cavin : Non, le secrétaire **ne fait pas partie du Bureau**. Il peut être membre du Conseil, mais il peut aussi être choisi en dehors, parmi les autres citoyens ou citoyennes de la commune. Seuls, le président et les deux scrutateurs forment le Bureau. On peut y **inviter** le vice-président et les scrutateurs suppléants.

Andrée : Je suppose qu'une séance doit être organisée à l'avance, sinon on risquerait de perdre du temps ?

Pierre : Moi, je sais. Tout ce qui se discute est inscrit sur une liste qu'on appelle « **un ordre du jour** ».

M. Cavin : Exactement. Et cet ordre du jour est communiqué à chaque conseiller quelques jours avant la séance. Le président le lit au début de la séance, car il peut être **modifié**.

Marthe : Qu'est-ce que ça veut dire « **modifié** » ?

M. Cavin : Chaque « chose » qui doit être soumise au Conseil s'appelle « **un objet** ». Ces objets seront présentés selon l'ordre arrangé par le président. Mais il se peut qu'un conseiller demande qu'un objet soit discuté avant un autre ou aussi qu'on en supprime un. C'est **modifier l'ordre du jour**.

Jean : Vous, Monsieur, quel est votre travail principal ?

M. Cavin : En qualité de secrétaire du Conseil, je doit écrire très scrupuleusement le compte rendu de ce qui se dit et se décide dans une séance. C'est le **procès-verbal** de la séance. On les conserve tous dans **les archives communales** et on pourra en tout temps les consulter. C'est très important. Je peux vous montrer le procès-verbal de la séance où

Davel expliqua son plan, en 1723. Une partie du moins, car le bailli bernois ordonna de déchirer les autres pages. Ce registre est aux archives.

Anne : Mais alors, il y a deux personnes qui font le même travail : **le secrétaire et le sténographe** ?

M. Cavin : Non, le secrétaire note l'essentiel : le nombre de présents, les noms des orateurs, les votations, les décisions prises. Le sténographe inscrit **TOUT** ce qui se dit. Du reste, celui-ci ne se trouve que dans les conseils des communes importantes. A Lausanne, ils sont même deux à se partager la besogne.

Pierre : Est-ce que n'importe qui peut poser une question ou proposer un objet ?

M. Cavin : Un objet peut être présenté par la **Municipalité** ; cela s'appelle **un préavis municipal**. Il peut être présenté par **un membre du Conseil** ; cela s'appelle **une motion**. Cette motion peut être signée par plusieurs conseillers. Le préavis comme la motion sont présentés **par écrit** et déposés sur le Bureau. Il arrive aussi qu'un conseiller demande une simple explication à la Municipalité, c'est **une interpellation**. Elle est orale.

Andrée : Pouvez-vous nous donner des exemples ?

M. Cavin : Si un conseiller estime que la commune doit améliorer l'éclairage des rues, il présentera une motion. Si un conseiller veut savoir **pourquoi** le travail pour l'amélioration de l'éclairage des rues n'est pas commencé, il fera une interpellation. **La première est écrite, la seconde est orale**.

Lucien : Pourquoi ces objets doivent-ils être présentés par écrit ?

M. Cavin : Parce qu'ils sont importants et qu'on devra les étudier en détail. Cette étude durera tout le temps nécessaire ; elle sera faite par une équipe de cinq à onze membres du Conseil. C'est **une commission**. Quand elle aura fini son travail, un membre de la commission **en fera rapport** au Conseil : c'est le **rapporteur** de la commission. Puis aura lieu la discussion, c'est le **débat**.

Anne : Et après, qu'est-ce qu'il se passe ? Quand ce débat est terminé ?

M. Cavin : Bien renseigné, le Conseil **vote**. La motion sera **acceptée ou refusée**. La **majorité** commande.

Marthe : Je voudrais demander à monsieur qui est **huissier**, s'il a le temps de s'en- nuyer pendant une séance ?

L'huissier : Oh ! non. A Lausanne, nous sommes même plusieurs. Il faut trotter dans la salle, apporter des documents, remettre des messages, des téléphones. C'est nécessaire de connaître tout son monde. Parfois on doit surveiller la tribune publique, s'il s'y fait du bruit.

Pierre : Avez-vous le droit de prendre la parole et de voter ?

L'huissier : Non, bien sûr. Nous ne sommes pas membres du Conseil ; c'est nous **qui distribuons les bulletins** de vote et qui les ramassons. Mais ce sont les scrutateurs qui comptent le résultat.

Lucien : Pourquoi remettez-vous des bulletins de vote ?

L'huissier : Parce qu'il y a deux manières de voter. La plus simple : **à mains levées**. Celle-ci ne nous concerne pas. L'autre se fait en secret. On dit « **à bulletin secret** ». De cette façon, on ignore les réponses de chacun. Nous comptons les bulletins

en les distribuant, puis en les ramassant. C'est un contrôle obligatoire.

Marthe : Portez-vous un insigne ou un costume d'huissier ?

L'huissier : A Lausanne et dans certaines communes importantes, **nous avons un costume et une plaque** aux armoiries communales. Et dans certaines cérémonies, dans les cortèges, nous mettons un grand manteau aux couleurs de la ville, un chapeau noir appelé **un bicorn** avec cocarde sur le côté.

Jean : En somme, c'est captivant comme métier, huissier ou secrétaire d'un Conseil communal ?

M. Cavin : Bien sûr. Du fait qu'un secrétaire peut l'être longtemps, il devient un vivant livre de l'histoire communale.

L'huissier : Il arrive aussi que le Conseil se déplace et soit invité dans une fête. Alors, on est aussi de la partie. Quand on sera vieux, on pourra montrer un bel album de souvenirs.



Un bicorn.

La Municipalité

Répartition des charges à la Municipalité de Lausanne

M. le syndic, affaires générales, représentation

Municipal, directeur du dicastère des écoles

Municipal, directeur du dicastère de la police

Municipal, directeur du dicastère des services industriels



Le secrétaire communal

(n'est pas municipal, mais fonctionnaire, il assiste à toutes les séances)

Municipal, directeur du dicastère des travaux

Municipal, directeur du dicastère des finances

Municipal, directeur du dicastère des œuvres sociales

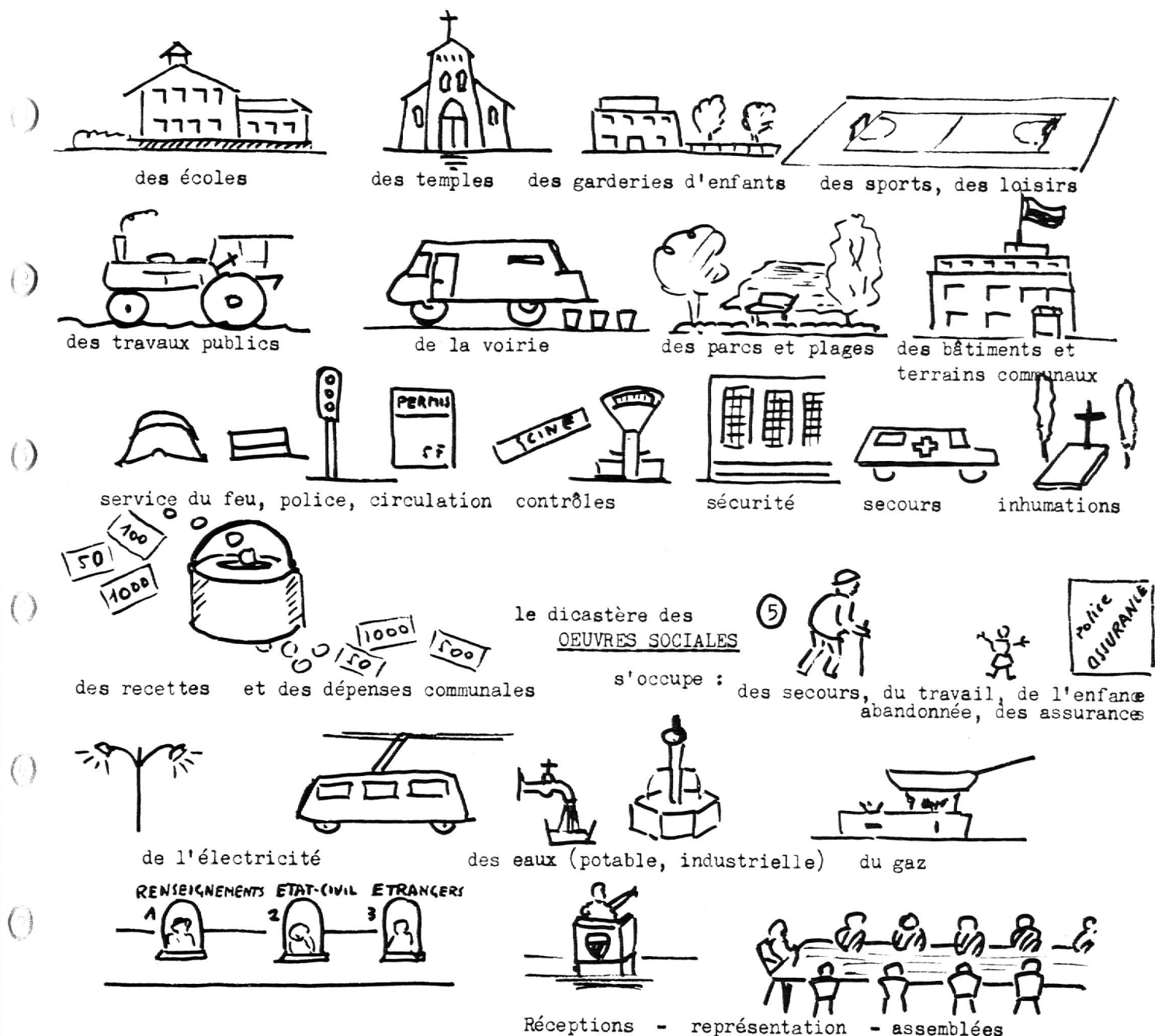
C'est elle qui dirige toutes les affaires, la vie de la commune. Elle **administre**. Elle doit mettre en pratique, **faire exécuter** toutes les décisions prises par le Conseil. C'est donc le **POUVOIR EXÉCUTIF** communal ; souvent on l'appelle « l'exécutif ». Mais attention, tous ses actes sont contrôlés par le Conseil, spécialement par la **Commission de gestion**.

Une Municipalité compte 3-5-7 ou 9 membres ; ce sont les municipaux. Ils sont élus par le Conseil pour quatre ans ; c'est **une législature**. Ils sont rééligibles. La Municipalité est présidée par le **syndic**.

C'est le secrétaire municipal qui écrit le procès-verbal des séances qui ne sont pas publiques.

Pour faciliter l'administration de la commune, chaque municipal en dirige une partie dont il est responsable. C'est ce qu'on appelle **un dicastère**. A Lausanne, il y en a **six**, plus les affaires générales dont s'occupe le syndic.

Tout cela regarde les dicastères municipaux



DANS TOUTES LES COMMUNES LES MÊMES PROBLÈMES

Le dicastère DES ÉCOLES

s'occupe des affaires sous ligne ①

Le dicastère des TRAVAUX-DOMAINES

s'occupe des affaires sous ligne ②

Le dicastère DE LA POLICE

s'occupe des affaires sous ligne ③

Le dicastère DES FINANCES

s'occupe des affaires sous ligne ④

Le dicastère DES ŒUVRES SOCIALES

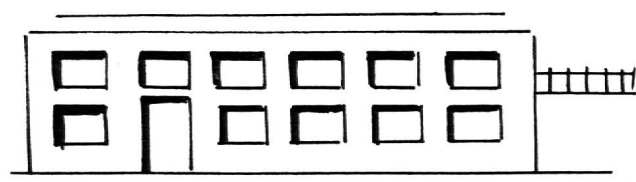
s'occupe des affaires sous ligne ⑤

Le dicastère DES SERVICES INDUSTRIELS

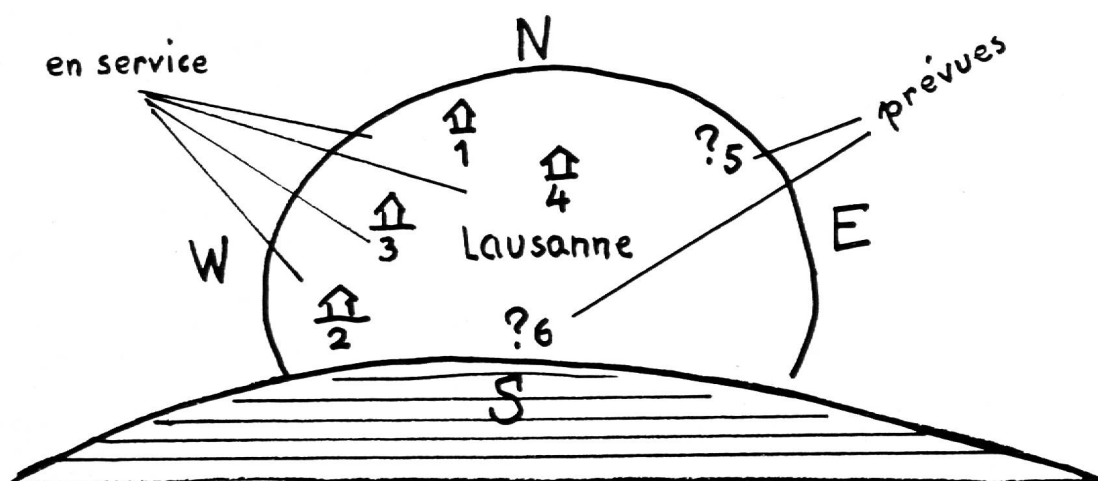
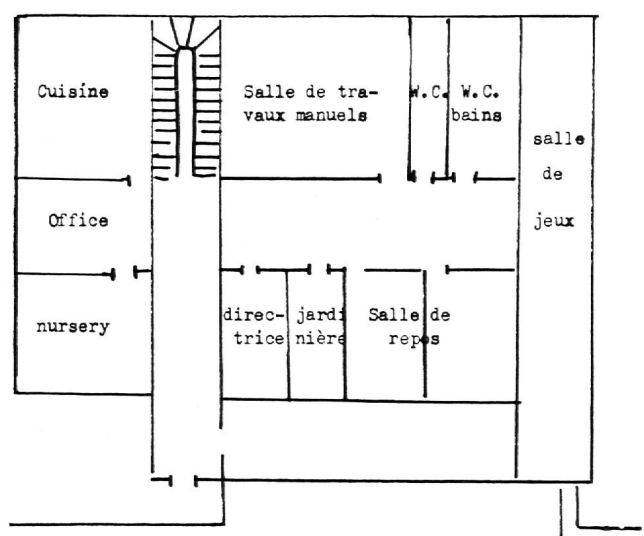
s'occupe des affaires sous ligne ⑥

Plus les **AFFAIRES GÉNÉRALES**, ligne ⑦

Une œuvre communale magnifique pour l'enfance: la garderie d'enfants



GARDERIE DE VALENCY, OUVERTE EN 1964
Plan



1. Bellevaux 2. Montelly 3. Valency 4. Pontaise 5. Chailly 6. Ouchy

1. Bellevaux 2. Montelly 3. Valency 4. Pontaise 5. Ouchy 6. Chailly

Emplacement : Dans les quartiers très ouvriers et peuplés.

Personnel : 2 infirmières, 1 cuisinière, 4 jardinières d'enfants, 1 médecin, visitant tous les 15 jours.

Admission : Dès 2 mois à 6 ans ; dès 6 h. 30 à 18 h. 30. Maison fermée du samedi à midi au lundi. Ouverte à tous, **Suisses ou étrangers**.

Taxes : Très modestes, calculées selon le gain des parents. Les enfants s'habituent à vivre en harmonie, comme dans une grande famille. **Ils sont HEUREUX.**

Un service communal indispensable : le corps des sapeurs-pompiers

Le corps existe obligatoirement dans toutes les communes. Les grandes communes ont un corps **permanent**, formé de sapeurs-pompiers **professionnels**, logés, avec tout leur matériel, dans une **caserne spéciale** ; c'est le P.P.S. (poste permanent de secours).

Le corps

Le P.P.S. de Lausanne compte actuellement 48 sapeurs et 2 officiers professionnels qui travaillent en deux équipes, de service tour à tour pour 24 heures, de 7 h. à 7 h. en été, et de 8 h. à 8 h. en hiver.

Pour être sapeur, il faut avoir un métier : peintre, électricien, mécanicien, tapissier, charpentier, menuisier, tailleur, chimiste.

Entre les alarmes ou les heures d'exercice et

de culture physique, les sapeurs entretiennent tout le matériel du corps.

En cas de très grand sinistre, de la caserne, en pesant sur **un seul bouton**, on peut alarmer **100 sapeurs du bataillon de réserve, en ville**.

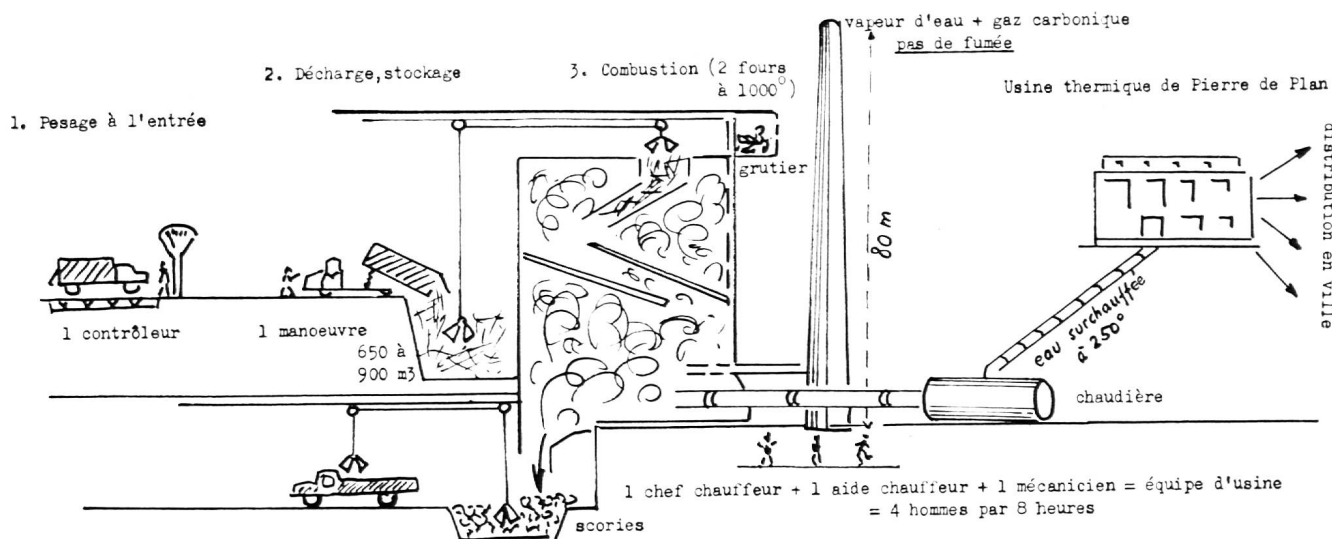
Le P.P.S. est doté des engins les plus modernes, tous sur véhicules automobiles très puissants, absolument prêts au départ. Entre « l'appel » et « la sortie » du véhicule, on compte de 40 à 100 secondes.

Le P.P.S. de Lausanne est au service, non seulement de la commune de Lausanne, mais d'une région qui va : **de la Venoge, à Bercher, à Peney-le-Jorat, à Savigny et à Lutry**.

Si besoin est, il peut être appelé de plus loin encore.

Une construction moderne pour le bien de la communauté : l'usine d'incinération des ordures et des déchets

Celle de Lausanne, en service depuis 1958, est mise actuellement à disposition d'une trentaine de communes.



Constructeur : Louis de Roll. **Coût** : 15 millions. **Mise en service** : octobre 1958. **Exploitation** : 24 heures sur 24. Pour toutes les dépenses, l'usine se suffit à elle-même. **Capacité d'incinération** : 100 tonnes par jour ou par 24 heures, soit 65 000 tonnes par an, pour deux fours.

La chaleur produite permet d'obtenir dans deux chaudières, **100 tonnes de vapeur sous pression, à 250°, par heure**. Cette vapeur est vendue pour

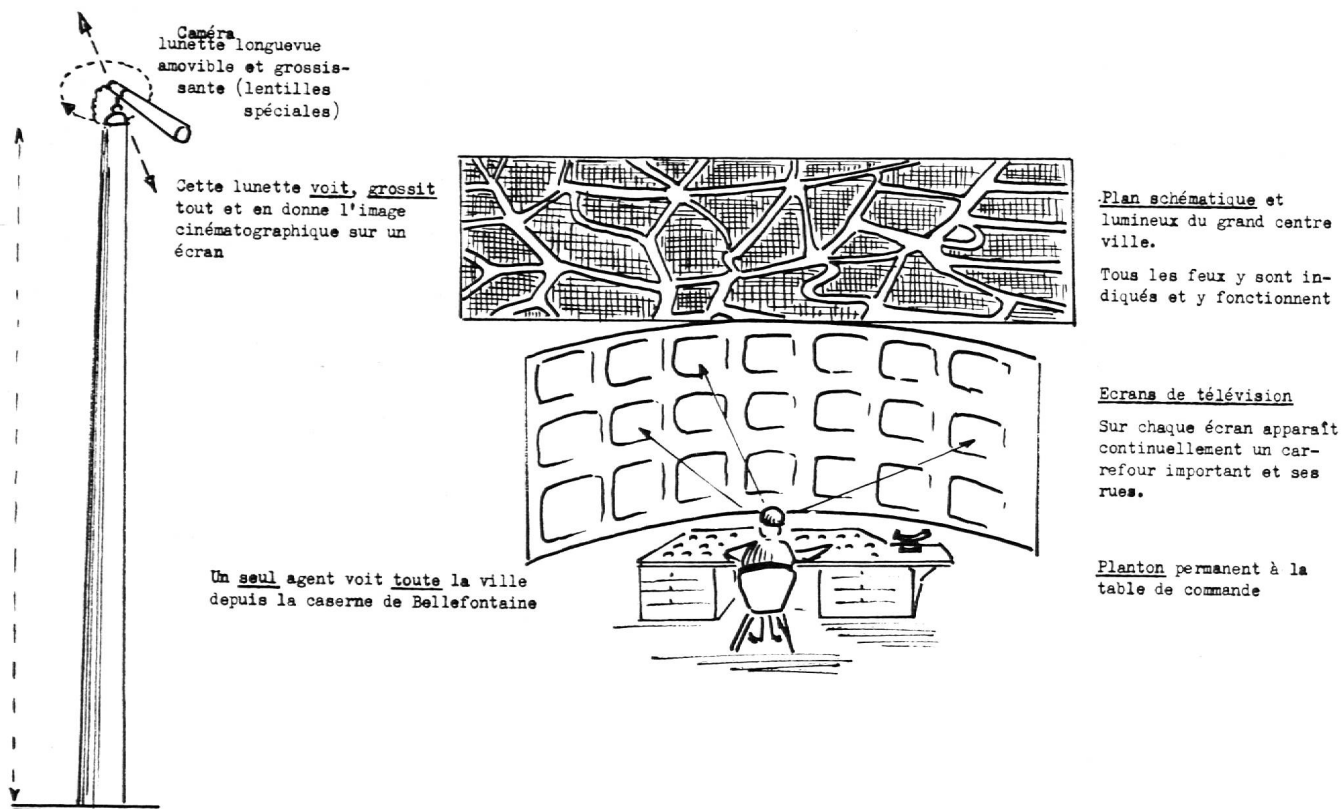
chauffer la Centrale laitière, les écoles du quartier, de nombreux immeubles et tous les hôpitaux. Les scories sont aussi vendues pour assainir des terrains humides et pour construire des chemins.

Une fois allumés, les deux fours ne s'éteignent plus (sauf révisions) ; même arrêtés depuis deux jours, ils repartent immédiatement. N'importe qui peut y conduire des déchets ; on paie une taxe modeste. Les autres communes paient à la tonne. Pour toute décharge, taxe minimale de 1 franc.

Une réalisation communale moderne qui touche au miracle

La télévision industrielle qui commande «l'onde verte»

Pour l'instant, 1966, Lausanne est la seule commune suisse dont la police municipale en soit dotée.



L'agent de service au studio peut diriger chaque caméra où il le désire et peut en grossir l'image selon les besoins. Il peut changer le régime des feux — rouge, vert — selon les heures ou les nécessités de la circulation. Il peut laisser le rouge dans un secteur pour faciliter l'arrivée de secours, ou prolonger le vert pour permettre le passage à une longue file de véhicules (ex. : un enterrement). Dans ce dernier cas, la première voiture porte un numéro qui indique le nombre de voitures de la file.

Il peut encore, **le premier**, voir un accident de rue, une fumée suspecte, la fuite d'un malfaiteur, et conduire les agents sur sa piste.

Cette remarquable réalisation est une œuvre hollandaise, mais son installation chez nous est le travail d'une maison suisse. **Coût : environ 3 millions.**

G. Bory.

« Heim » Neukirch a/Th. 8578 TG

Ecole ménagère, commencement du cours d'hiver 1^{er} novembre 1966 - fin début mars 1967.

Enseignement en allemand, donc connaissances en allemand nécessaires.

Veuillez demander notre prospectus «Heim» 8578 Neukirch a/Th. TG.

CINÉMA

A vendre, avec forte réduction, un projecteur cinématographique 16 mm sonore, neuf (utilisé quelques heures). Très belle occasion pour école ou paroisse. S'adresser au Bureau du Journal.

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écolier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écolier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre « thermic ».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

le *nouveau* Pelikano

Librairie **PRIOR** Cité 9 - Tél. 25 63 70
GENÈVE



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**
COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

15 000 écoliers de la ville de Berne écrivent avec une plume à réservoir ALPHA

Aucune marque de plumes à réservoir ne dispose d'autant de références officielles que la marque suisse ALPHA.



De nombreux spécialistes de l'enseignement de l'écriture en Suisse ont fait des essais avec la plume à réservoir ALPHA. Les résultats ont toujours été de la meilleure qualité.

Notre plus grande référence

Notre plus grande référence reste bien entendu la ville de Berne puisqu'elle a commandé environ 15 000 plumes à réservoir ALPHA de 1964 à 1966.

La liste des communes

Nous envoyons volontiers la liste des communes qui utilisent avec satisfaction les plumes à réservoir ALPHA.

En vente dans les papeteries

Fabrique ALPHA S.A. Case postale 1000 Lausanne

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Papeterie St-Laurent

Charles Kries

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Rue Saint-Laurent 23

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Votre fournisseur pour :

Toutes fournitures pour l'enseignement de la reliure et du cartonnage :

Toiles, simili-cuirs, papiers et cartons en tous genres, chevillières, tranche-fils, rubans, cordonnets, colles, fournitures, outils, machines.

Alfred Ramseyer AG

Berne, rue Erlach 16 b

Telefon (031) 23 58 58

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNE

J.A.
Montreux 1